

## L'ACCC a besoin de vos commentaires avant le 22 décembre sur la proposition de la Réglementation du Cannabis

par Keith Jones, responsable du Comité des relations gouvernementales du CHTA

Nous vivons une incroyable période de changement, en regard à la culture du chanvre industriel, dont le potentiel économique de cette industrie sera d'un milliard de dollars d'ici 2023. Avec l'arrivée du projet de loi C-45, la filière chanvre canadienne a enfin le plaisir d'avoir l'attention du gouvernement. Toutefois, **NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE.**

Le 21 novembre dernier, Santé Canada a lancé sa consultation sur l'approche proposée en matière de réglementation du cannabis, laquelle affectera directement la filière canadienne du chanvre. La proposition réglementaire intègre déjà plusieurs recommandations que l'AAA a soumis à Santé Canada, telles que l'utilisation de la plante entière du chanvre. Cependant, et à bien des égards, le règlement proposé ne présente pas suffisamment de distinctions entre le chanvre industriel et la marijuana. Dans ce contexte, l'ACCC prépare un mémoire, invitant Santé Canada à modifier sa proposition réglementaire, qui sera déposé dans le cadre de la consultation publique qui se termine le 20 janvier 2018. Pour nous assurer d'avoir l'impact désiré, la filière canadienne du chanvre doit se mobiliser et se faire entendre. Voici les deux actions proposées :

- 1- TRANSMETTEZ-NOUS VOS SUGGESTION DE MODIFICATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION PROPOSÉE;
- 2- ENVOYEZ-NOUS UNE LETTRE DE SOUTIEN, QUI SERA JOINTE AU MÉMOIRE.

Pour accéder à la réglementation du cannabis : <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/programs/consultation-proposed-approach-regulation-cannabis/approche-proposee-matiere-reglementation-cannabis.pdf>

Nous vous prions de nous faire part de vos commentaires, ajouts, modifications et/ou préoccupations. Pour ce faire, complétez le formulaire suivant et retournez-le à l'adresse courriel inscrite au bas du formulaire. Il peut aussi être complété directement sur le site internet de l'ACCC <http://business.hemptrade.ca/form/view/10971>. La proposition réglementaire du cannabis est présentement traitée en mode *accéléré* par les fonctionnaires, afin qu'il puisse être mis en œuvre à temps pour juillet 2018 par le gouvernement fédéral. Il est essentiel que nous obtenions votre avis maintenant. Les points soulevés dans vos commentaires seront présentés sur notre site internet : [www.hemptrade.ca](http://www.hemptrade.ca) et mises à jour à chaque semaine.

### Dates importantes :

Date limite pour le dépôt de vos commentaires :	<b>22 décembre 2017, 17h</b>
Compilation des commentaires et rédaction du mémoire :	<b>9 janvier 2018</b>
Approbation du mémoire par le C.A. de l'ACCC et diffusion publique :	<b>10 janvier 2018</b>
Commentaires des membres sur le mémoire de l'ACCC :	<b>15 janvier 2018, 17h</b>
Version finale du mémoire :	<b>17 janvier 2018</b>
Dépôt des lettres de soutien des membres à Santé Canada :	<b>18 et 19 janvier 2018</b>

## Formulaire de commentaire sur la proposition réglementaire du cannabis

De : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Page/Section de la rég.	Appuis/Préoccupation/Problème	Suggestions
	1-	
	2-	
	3-	
	4-	
	5-	
	6-	
	7-	
	8-	
	9-	
	10-	

À retourner au plus tard le 22 décembre 2017, 17h, par courriel à l'adresse suivante : [keith@rowlandfarms.ca](mailto:keith@rowlandfarms.ca)